



Problème avec cofidis et ensuite avec crédirec qui à été mandaté

Par **mimi**, le **25/04/2013** à **15:47**

Voilà cela + de 17 ans que j'avais emprunté à cofidis je n'avais plus de nouvelles d'eux et là depuis 3 ans c'est la galère d'abord par le biais de crédirec et ensuite les huissiers des menaces sans arrêts des coups de téléphone d'huissiers de bordeaux de lyon et maintenant ils sont venus chez moi aujourd'hui en me disant d'ouvrir qu'ils venaient de la part de cofidis ils étaient 4 dont 1 avec une boîte à outils ils ont juste laissés un papier tout simple dans ma boîte aux lettres en marquant qu'ils repasseraient avec un serrurier et la police alors pourquoi venir à 4 avec un gars muni d'une caisse à outils et ne rien faire je tiens à préciser que les fois d'avant ils ne m'ont jamais présentés d'action en justice ils essayent vraiment tout pour faire peur aux gens surtout qu'il y avait un moment que je n'avais pas entendu parler d'eux si ils avaient tout les éléments je pense qu'ils auraient agis autrement que dois-je faire merci d'une réponse

Par **FRANCK34**, le **25/04/2013** à **16:49**

bonjour

lisez bien les papiers des huissiers de bordeaux et Lyon il s'agit de leur entête mais le téléphone n'est pas le leur

il faut exiger de voir les titres

s'il y a eu une décision de justice qui a été RÉGULIÈREMENT signifiée la prescription est de 10 ans

S'il n'y a pas de titre la prescription est de 2 ans puisqu'il s'agit

les gens venus chez vous sont il s vraiment des huissiers?

pour tout savoir sinon vous déposez une plainte pénale pour escroquerie

Par **pat76**, le **25/04/2013** à **17:50**

Bonjour mimi

Si des personnes se présentent chez vous en se prétendant huissier, demandez leur de vous montrer leur carte professionnelle, elles ne pourront pas refuser de vous la présenter.

Vous leur préciserez ce que je vous indique ci-dessous en cas de refus de présentation.

Article 17 du Décret n° 56-222 du 29 février 1956, modifié par l'article 2 du Décret n° 86-734 du 2 mai 1986:

" Dans l'exercice de leurs fonctions, les huissiers de justice justifient de leur qualité en présentant une carte professionnelle dont le modèle et le mode de délivrance sont fixés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.

En cas de refus, dites que vous appelez immédiatement la police et si vous en avez la possibilité prenez ces personnes en photo et notez le numéro d'immatriculation de leur véhicules.

S'ils ne vous présentent pas un titre exécutoire émis par un juge, leur carte professionnelle prouvant qu'ils sont huissier compétents territorialement (ils doivent être obligatoirement inscrits auprès du Tribunal de Grande Instance, du Tribunal d'Instance ou de la Cour d'Appel dont vous dépendez) vous leur refusez d'entrer chez vous.

Par **mimi**, le **26/04/2013** à **10:34**

bonjour pat 76 et franck 34

merci pour tout ces renseignements mais ils on précicez à l'interphone qu'ils reviendraient avec la police

ils on juste laissé un avis de passage une simple feuille ils on marqués dessus difficulté de saisie et je repasserais avec police et huissier et aussi ils me demande de venir chercher u_n papier chez eux sur la feuille qu'ils m'on laissé il y a n'y nom d'huissiers juste des adresses de bureau

merci d'une réponse

cordialement à vous deux

Par **FRANCK34**, le **26/04/2013** à **10:51**

bonjour,

vous avez donc tout ce qui faut pour suivre les conseils de pat 76 et porter plainte pour abus de faiblesse et escroquerie

il ne s'agit donc pas de huissiers munis d'un titre.

Par **PADARNAK**, le **28/04/2013** à **15:32**

Sans doute un bel exemple de la mise en pratique radicale du «management par la peur».

<http://padarnak.com/archives/shock-awe/>

Ceci étant dit l'inféodation de certains huissiers à leurs gros clients peut les amener à se fourvoyer dans des actions arbitraires et à commettre des abus de Droit :

<http://padarnak.com/archives/credirec-huissiers-approximations-juridiques-et-abus-de-droit/>

Par **mimi**, le **28/04/2013** à **17:07**

oui entièrement d'accord avec vous donc je ne fais rien

Par **mimi**, le **01/05/2013** à **17:03**

Bonjour Pat76 , Franck34, et Padarnak et bon 1er Mai

j'ai lu sur le forum pas mal de choses concernant des gens en difficultés il est vrai qu'ils font tout ce qu'ils peuvent (cofidis,ceédirec et les huissiers) pour impressionner les gens me concernant ils on dis être des huissiers ils étaient 4 dont 1 avec une caisse à outils ils on laissé 1 avis de passage vraiment banal sans nom d'huissiers juste des adresses et qu'ils repasseraient avec la police et 1 serrurier pour me saisir mais sur quel critère il n'y a aucun papier expliquant le pourquoi ou le pourquoi

Par **pat76**, le **02/05/2013** à **14:01**

Bonjour mimi

Vous pouvez communiquer l'adresse des bureaux indiquée sur l'avis de passage cela nous permettra de faire quelques recherches et ainsi savoir à qui vous avez réellement eu à faire.

Par **PADARNAK**, le **02/05/2013** à **14:23**

@Pat76 : j'en salive d'avance ;)))

Par **pat76**, le **02/05/2013** à **16:08**

Bonjour PADARNAK

Moi aussi, à la seule condition que mimi communique l'adresse indiquée sur l'avis de passage.

Bien cordialement

Par **mimi**, le **02/05/2013** à **19:15**

je vous donne l'adresse

MONTFORT LE GESNOIS 3 rue du quinconce c'est tout pas de nom rien

tél.02/43/76/70/47

Par **PADARNAK**, le **02/05/2013** à **19:34**

L'annuaire inversé des Pages Jaunes vous donne le nom...

<http://www.pagesjaunes.fr/pagesblanches/indexInverse.jsf;jsessionid=02D4A6D49402A32034958DFF1>

Par **PADARNAK**, le **02/05/2013** à **19:56**

Mr J-C B est effectivement huissier (Coogle est notre ami)à MONTFORT LE GESNOIS

Par **PADARNAK**, le **02/05/2013** à **20:02**

...mais voici encore mieux[smile4] (les caractères gras sont de mon fait) :

ARRETE

Arrêté du 22 juin 2012 relatif à une société d'exercice libéral à responsabilité limitée et à la suppression de trois offices d'huissier de justice (officiers publics ou ministériels)

NOR: JUSC1226960A

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 22 juin 2012 :

La démission de M. AILLERIE (Régis, René, Christian), huissier de justice à la résidence de Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), est acceptée.

L'office d'huissier de justice à la résidence de Sablé-sur-Sarthe (Sarthe) dont était titulaire M. AILLERIE (Régis, René, Christian) est supprimé.

La démission de M. BONNAL (Jean-Christophe, Eric, Georges), huissier de justice à la résidence de Montfort-le-Gesnois (Sarthe), est acceptée.

L'office d'huissier de justice à la résidence de Montfort-le-Gesnois (Sarthe) dont était titulaire M. BONNAL (Jean-Christophe, Eric, Georges) est supprimé.

La démission de M. LE DESCHAULT de MONREDON (Frédéric, Marie, Michel), huissier de justice à la résidence de Saint-Calais (Sarthe), est acceptée.

L'office d'huissier de justice à la résidence de Saint-Calais (Sarthe) dont était titulaire M. LE DESCHAULT de MONREDON (Frédéric, Marie, Michel) est supprimé.

Les retraits de Mme BEAUDOIN (Laure, Danièle) et de M. DESCHENET (Davy, Francis), huissiers de justice associés, membres de la société civile professionnelle Laure BEAUDOIN et Davy DESCHENET, huissiers de justice associés, titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe), sont acceptés.

Par suite des retraits de Mme BEAUDOIN (Laure, Danièle) et de M. DESCHENET (Davy, Francis), la société civile professionnelle Laure BEAUDOIN et Davy DESCHENET, huissiers de justice associés, est dissoute.

La société d'exercice libéral à responsabilité limitée SARTHUIS, constituée pour l'exercice de la profession d'huissier de justice, est nommée huissière de justice à la résidence de Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe), en remplacement de la société civile professionnelle Laure BEAUDOIN et Davy DESCHENET, huissiers de justice associés, dissoute.

M. AILLERIE (Régis, René, Christian), Mme BEAUDOIN (Laure, Danièle), M. BONNAL (Jean-Christophe, Eric, Georges), M. DESCHENET (Davy, Francis) et M. LE DESCHAULT de MONREDON (Frédéric, Marie, Michel) sont nommés huissiers de justice associés.

La société d'exercice libéral à responsabilité limitée SARTHUIS, titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe), est désignée en qualité d'attributaire à titre définitif des minutes des offices supprimés par le présent arrêté.

Source :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026116352&dateTexte=&category=>

Par mimi, le 02/05/2013 à 20:03

trois autres N°

1 à BEAUMONT SUR SARTHE 02/43/97/00/62

2 à SABLE SUR SARTHE 02/43/95/10/63

3 à SAINT CALAIS 02/43/35/01/06

qu'entendez- vous par Coogle est notre ami

Par **PADARNAK**, le **02/05/2013** à **20:18**

Sur l'annuaire inversé (PagesBlanche), ce numéro de téléphone correspond à BONNAL Jean-Christophe.

L'adresse correspond au papier qu'on vous a laissé.

La publication sur Legifrance pourrait expliquer que le bonhomme n'ait pas envie de mentionner son nom sur un avis de passage.

À moins que quelqu'un se fasse passer pour lui ?, mais en tout cas c'est bien son téléphone et son adresse.

À votre place j'irai voir la police.

Par **mimi**, le **02/05/2013** à **20:25**

oui bien sur mais croyez-vous qu'ils reviendrons et qu'entendez-vous par Coogleepst notre ami?

Par **PADARNAK**, le **02/05/2013** à **20:58**

Cherchez... et vous trouverez ;)))

Par **PADARNAK**, le **02/05/2013** à **21:08**

Savez-vous si vos visiteurs tentant de recouvrir du Cofidis via CREDIREC (si j'ai bien compris) étaient eux-même mandatés par un huissier de Calais ?

Par **mimi**, le **02/05/2013** à **21:29**

je cherche mais je ne trouve pas aidez moi

Par **mimi**, le **16/05/2013** à **14:58**

un courrier cette fois ci de eurocall mais ce n'est pas la 1ère fois et pour crédirec via cofidis et signé nathalie bruno du sevice contentieux en menaçant que si je ne règle pas dans les 5 jours direction l'huissier avec paiement forcé

Par **pat76**, le **16/05/2013** à **16:55**

Bonjour mimi

Il ne doit pas y avoir de titre exécutoire sinon le service contentieux n'aurait pas besoin de réclamer.

Donc attendez que l'huissier se manifeste à nouveau et surtout n'oubliez pas de lui réclamer qu'il vous présente sa carte professionnelle et le titre exécutoire émis par un juge.

En cas de refus appelez la police.

Pour le courrier d'Eurocail si c'est une lettre simple, vous l'oubliez.

Par **mamandedee**, le **18/02/2014** à **14:01**

bonjour en ce moment je suis menacée par eurocail, mon mari vient de faire un 4ème avec je n'ai pu faire la mensualité de ce mois-ci ils m'ont dit qu'ils avaient un mandat exécutoire, qu'ils demandaient à un huissier de bloquer mon compte bancaire sous 48h
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **pat76**, le **19/02/2014** à **14:54**

bonjour mamandedee

Si vous expliquiez un peu mieux votre situation.

Pourquoi eurocail vous menace-t-elle?

Vous avez une dette suite à un crédit à la consommation?

De quand date le dernier impayé?

Quelle est le montant de la dette que l'on vous réclame en paiement?

Aucun huissier ne pourra vous réclamer un paiement s'il n'est pas muni d'un titre exécutoire émis par un juge.